



Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Procès-verbal

Séance du mercredi 02 avril 2014

PV 1-2014

La table des matières est en fin de document

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. René Parrat, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité.

38 membres présents, 7 membres absents excusés.

M. René Parrat, Président, a encore précisé le point suivant: "Je signale une erreur dans le texte du point 5 de cet ordre. En effet, le crédit demandé est de CHF 1'177'000.00 et non de 1 mio comme indiqué, ce chiffre correspondant à la demande d'autorisation d'emprunter".

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013 suscite une modification, en milieu de page 5, concernant une remarque de Mme Ingrid Rossel, Syndique sur le bâtiment scolaire:

" Mme I. Rossel, Syndique: compte tenu de la nouvelle loi sur les écoles, nous devons mettre en place une structure d'accueil. Il est prévu de construire un bâtiment parascolaire qui fonctionnerait selon le modèle de la garderie. La commune héberge le projet sans en être propriétaire ..." doit être remplacé par: "... **La commune héberge le projet intercommunal en étant propriétaire...**

Le PV a ensuite été adopté à l'unanimité des voix.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Décès

Notre collègue Marc Furrer a eu la douleur de perdre son épouse Liselotte. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances ; un faire-part a été publié aujourd'hui par nos autorités simultanément à celui de la famille.

Démission

Mme Muriel Rossel-Beney a fait part de sa démission avec effet au 31 mai 2014. En fin de séance nous y reviendrons.

L'assermentation d'un nouveau Conseiller/ère interviendra à la plus prochaine séance après le contact nécessaire. Le premier de liste des viennent ensuite est Mme Nadine Frossard.

Courriel de M. le Conseiller Dominique Blanc

Lecture de la pièce.

Bureau

Le bureau s'est réuni le 24 février pour organiser la présente séance, nommer les Commissions et traiter d'autres points.

Transmission électronique des documents

Nous allons discuter de cette question à l'occasion d'une prochaine rencontre avec la Municipalité.

Scrutin du 9 février

Les résultats pour notre commune sont les suivants :

	Objet No 1		Objet No 2		Objet No 3
	Infrastructures ferroviaires		Assurance-maladie et avortement		Immigration de masse
Oui	407	Oui	67	Oui	218
Non	133	Non	476	Non	328
Participation	67.56 %	Participation	67.44 %	Participation	67.80 %

Invitation

Nous avons reçu une invitation, en notre qualité de Président, de M. le Président du Grand Conseil Laurent Wehrli qui souhaite rencontrer ses homologues communaux.

En raison de notre absence, nous avons transmis cette aimable démarche au Vice-Président M Olivier Duperrut.

Absence du Président

Nous serons absent, sur les chemins de Navarre, Castille et de Galicie notamment, ceci dès le 14 avril et jusqu'au 22 mai environ.

La Municipalité en est informée et nous avons délégué nos pouvoirs à M. Olivier Duperrut qui assumera aussi la Présidence du Bureau électoral du prochain scrutin de mai.

Merci dès lors de vous adresser à lui si nécessaire et espérons que ce périple nous permettra de mieux encore avoir percevoir les joies de la vie.

Prochains Conseil communal en 2014

Les dates suivantes sont retenues :

18 juin / 29 octobre / 10 décembre

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Réorganisation scolaire

Au mois de novembre dernier le comité directeur de l'Asicope a reçu une invitation à rejoindre un groupe de travail formé d'une délégation des comités directeurs de l'Asiabe (Apples-Bière) de l'Assisev (La Sarraz-Veyron-Venoge) de l'Asicope, ainsi que de la DGEO (département de l'enseignement obligatoire). L'Assisev rencontrant des problèmes avec les parents, notamment avec des trajets de transport trop long selon des membres de l'APE, des pétitions et des lettres de menace, ils font appel à Madame la Conseillère d'Etat qui entre en matière sur une réorganisation territoriale. L'Assisev voulant se séparer de certaines communes, le groupe de travail est chargé de voir dans quelle mesure il serait possible de reprendre ces dernières dans leur association, et de reformer une nouvelle entité, ceci pour la rentrée d'août 14. La proposition d'un nouveau découpage issu du groupe de travail est attendue pour la fin décembre 2013. Ce qui paraît très court, voire trop court au vu de l'importance du sujet. Après des séances marathon, le groupe de travail présente 4 variantes aux communes de l'Asicope. Aucune de ces 4 variantes n'a reçu l'aval de la totalité des 13 communes. Le groupe de travail s'est alors penché sur deux nouvelles variantes. Lors d'une séance

en Février 2014, sous l'égide de la préfecture de Morges et en présence de la DGEO, toutes les communes de l'Asisev, de l'Asicope ainsi que des représentants de l'Asiabe, ont été invité à prendre connaissance des variantes 4, 5, 6. Un nouveau groupe de travail doit être mis sur pied avec quatre représentants de l'Assisev et de l'Asicope pour étudier plus en profondeur ces quatre variantes. La DGEO attend la réponse des communes cette fois pour fin septembre en vue de la rentrée 2015. Il nous a également été dit lors de cette séance que c'est la DGEO qui fixe les zones de recrutement des élèves, qu'à ce stade le département n'envisageait pas d'autoriser 4 établissements secondaires.

Que signifie pour Vufflens la réorganisation :

- Variante 4 :

Dans la variante 4 il est prévu de faire 3 établissements primaire et secondaire. Il y aurait donc un établissement EPS (établissement primaire et secondaire) qui enclasserait les élèves de Vufflens, Mex, Penthaz, Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars. Ce qui signifierait la construction d'un collège secondaire avec 14 classes, 1 salle de gymnastique, pour autant que nos élèves fréquentent l'éventuelle future piscine que l'Asicope projette de construire. Si nous n'allions pas avec nos élèves à la dite piscine il faudrait alors construire 2 salles de sport. Il y aurait également un EPS à Cossonay et 1 EPS à la Sarraz.

- Variante 5 :

Dans cette variante, on regrouperait les communes actuelles de l'Asicope auxquelles on rajouterait les communes de L'Isle, Cuarnens, Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron et Mauraz. Nous aurions un établissement avec une direction primaire pour les communes du bas de l'Asicope, et un établissement avec une direction primaire pour les communes du haut de l'Asicope ainsi que les nouvelles communes précitées. Tous les élèves fréquenteraient l'établissement secondaire de Cossonay pour les années 9, 10,11 Harmos, (Ancien 7, 8, 9).

- Variante 6 :

Cette variante prévoit 3 établissements avec 3 directions primaires : un pour les communes du bas de l'Asicope, un pour les communes du haut de l'Asicope avec les nouvelles communes et un pour les communes de la Sarraz et environ. Tous les élèves iraient à Cossonay au secondaire, 9, 10, 11 Harmos.

Dans toutes les variantes la commune de Montricher serait rattachée à l'Asiabe. Ces différentes variantes ont un coût mais à priori la variante 4 est la plus chère au niveau des bâtiments à construire. Par contre les transports dans cette même variante seraient vraisemblablement nettement moins coûteux. Afin de connaître exactement les conséquences financières dans cette variante, les communes de Vufflens, Mex, Penthaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars ont décidé de faire faire une étude par un bureau spécialisé. Nous attendons de cette étude, une projection au niveau des infrastructures à construire ainsi que leur coût, une étude des transports afin de définir le potentiel d'économie, une estimation des bâtiments actuels ainsi qu'une projection de l'augmentation de notre population à 10 ans. Cette étude permettra aux communes du bas de se prononcer à fin septembre en toute connaissance de cause sur le choix de la variante à retenir.

Cantine du PAM à Cossonay

Depuis le 3 février dernier la cantine du PAM est informatisée. Avec ce programme les dames de la cantine ne devront plus relever les inscriptions manuellement. Les inscriptions aux repas ou au picnic, ainsi que les paiements peuvent désormais ce faire en ligne par les parents. Les Municipalités de l'Asicope ont été conviées à venir partager un repas à la cantine leur permettant de découvrir le fonctionnement de la cantine et les plats des élèves.

Arrivée de OI sur le site Bobst

L'ancien bâtiment administratif de Bobst va être rénové, et accueillera si tout se passe comme prévu dès la fin de cette année, OI une entreprise internationale dans ce bâtiment. OI est la première entreprise d'emballage de verre au niveau mondiale. Son siège européen actuel se déplacera de Bussigny sur le site de Bobst.

Stage de Monsieur Denis Fabia

La Municipalité a accepté de prendre en stage Monsieur Denis Fabia dans le cadre d'un projet de réorientation professionnel dû à un accident de travail. Monsieur Fabia travaille pour notre commune depuis le mois de Janvier, il a secondé Monsieur Lefebvre pendant trois mois, ce qui a permis de faire des travaux supplémentaires dans le domaine de nos bâtiments. Certains de ces travaux auraient été réalisés par des entreprises sans son concours, par manque de temps de notre employé. Pendant les trois prochains mois Monsieur Fabia travaillera plus avec Daniel Carrard, car dans le domaine des extérieurs, il y a également plus de travail, et nous pensions en externaliser certains afin de seconder Monsieur Carrard.

M. Olivier Berthoud

Finances

La Municipalité a remboursé le solde d'un emprunt à taux fixe de 3,875 % auprès de la CEDC, soit un montant de CHF 190'000.-. Un prêt de CHF 872'500.- à taux fixe de 2 % a été renouvelé à hauteur de CHF 800'000,- avec un taux plus bas. Les deux opérations diminueront notre dette de CHF 262'500.-, d'où une économie annuelle de l'ordre de CHF 12'000.-.

RC 177

Le dossier a connu une avancée majeure, avec l'approbation de l'exposé des motifs et projet de décret par le Conseil d'Etat. C'est une bonne nouvelle, mais l'EMPD doit encore être approuvé par le Grand Conseil. Il semble par ailleurs qu'un référendum pourrait être lancé par les associations écologiques. Chacun d'entre nous a dès lors un rôle important à jouer pour appuyer la démarche du Conseil d'Etat.

Zone industrielle

La Municipalité a recouru contre le jugement de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du 8 janvier 2014 nous déboutant suite à notre refus de délivrer le permis de construire sollicité par Camion Transport SA. Le Tribunal fédéral a accepté notre demande d'effet suspensif. Nous sommes donc dans l'attente de l'Arrêt de notre plus haute autorité judiciaire.

M. Eric Maeder

Routes

La réfection de la route cantonale reliant Aclens à Vufflens-la-Ville (RC 176) a démarré le 24 mars. La chaussée sera élargie à 6m pour permettre le croisement des camions. La route sera fermée pendant les travaux. Suivra la réfection de la RC 151 Aclens-Moulin du Choc qui sera fermée à la circulation pendant environ 5 mois. Pendant ces travaux, toute la circulation sera déviée par la RC 176 et la route de la plaine: très peu d'influence pour notre commune car les véhicules de plus de 3,5T ne peuvent pas traverser notre localité.

Parking sauvage en zone industrielle

Ce ne sont pas moins de 10 véhicules qui étaient parqués sans plaque dans la zone industrielle, certains, des épaves. Après quatre mois de recherche de propriétaires, aidé de la police pour contrôler si ces véhicules n'étaient pas volés et une annonce dans la Feuille d'Avis Officiel, nous avons pu faire évacuer les véhicules, les deux derniers étant partis pour la casse.

Sécurisation des piétons à la Grand-Rue, suite à pétition

Après plusieurs séances avec les auteurs de la pétition, un projet va être mis à l'enquête prochainement.

- Description du projet: 1) Elargir le trottoir existant depuis le parking de l'Auberge direction le Château sur une distance d'environ 20m. 2) Installation d'un modérateur en pavés surélevés (comme au Cuvillard) de 1m de large sur une longueur de 5m devant le mur qui se trouve en face de l'ancienne Auberge. 3) Modification du carrefour Grand-Rue / Rue de la Poste par la pose de potelets qui empièteront de 1m sur la chaussée. 4) Sécurisation du trottoir sur toute la partie pavée par des potelets, diminution de la largeur de la route de 30 cm. Les accès aux garages et cours pour stationnement seront respectés. 5) Tous les potelets seront démontables, en cas de manifestations ou pour faciliter le déneigement. 6) Si tout va pour le mieux, les travaux seront effectués sur deux ans, pose des potelets et marquage en 2014, modification du trottoir et pose du modérateur de trafic en 2015, pour autant que le projet, après la mise à l'enquête, soit accepté par le Service des routes.

Manifestations

Le 9 mai prochain, la commune accueille tous les boursiers du canton de Vaud pour leur assemblée annuelle (environ 180 personnes). Plusieurs personnalités sont invitées, dont M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat. A cette occasion, la route du Marteley, en direction de Mex, se ferme à la circulation pour permettre le parcage.

Place de jeux

Après réflexion et au vu de l'utilisation du Skate parc, nous avons décidé de la faire réparer. Les travaux sont terminés pour la plus grande joie des enfants!

Réponse à M. Dominique Blanc (concernant les "motards" sauvages)

Lettre de M. Dominique Blanc:

"Ne pouvant malheureusement pas être présent lors de notre séance du 2/4 du fait d'un déplacement professionnel en Allemagne, je voudrais attirer l'attention de la municipalité sur le fait que depuis début Mars et ses beaux jours, la route de la Venoge sur la Zone Industrielle est le lieu de rassemblement d'un nombre conséquent de motos de tous types (jusqu'à 30 engins) s'élançant sur cette route belle, lisse, droite et sans trafic dès 13h30-14h le dimanche et pour une durée de 2 heures au moins. Ce ne sont alors qu'allers et venues rapides, roues arrières funambulesques, freinages d'urgence, tout cela filmé parmi pour pouvoir partager ces émois fantastiques avec ceux qui n'étaient pas là mais viendront bientôt... Certaines motos s'égarent d'ailleurs dans les champs alentours pour faire bonne mesure. J'aimerais partager avec vous le souci du bruit engendré par ces engins alors qu'il nous est interdit de passer le karcher dans les mêmes conditions sans s'attirer une réflexion d'un voisin irascible et pourtant éloigné ou de taper sur 3 clous pour la même raison et aussi celui que ce 'spot' ne devienne pas le point de réunion régional de la jeunesse (ou pas) en mal de sensations fortes en même temps que de circuit adéquat. Que pourrait faire la Municipalité pour faire à la fois respecter un minimum de calme immédiatement et prévenir les rassemblements plus nombreux d'ores et déjà programmés."

Réponse de la Municipalité:

Cette activité est illégale et nous avons signalé le cas à la Gendarmerie. Quiconque observe un nouveau rassemblement de ce type est prié d'en aviser directement la gendarmerie, afin que celle-ci puisse intervenir sans délai!

M. Michel Gruaz

Salle de sport

L'une des chaudières a rendu l'âme son remplacement est imminent. Son coût se monte à CHF 12'500.-. Le système de commande de la ventilation et du chauffage, qui nous a créé pas mal de soucis en 2013, est sur le point d'être remis au goût du jour.

Seringue

Après utilisation de ce local en tant que magasin, le mobilier d'origine a été réinstallé au sous-sol.

Réseau d'eau

Juste avant Noël, une fuite a été détectée sur la conduite de la Grand-Rue.

Domaine de l'eau remplacement de conduites

Les travaux de remplacement des conduites sur la partie Nord des Mainnesses et Pré-Montagnon, préavis 3/2013, sont terminés. Ceux du chemin de la Rie sont en cours. Les secteurs où le remplacement de la conduite s'est fait par éclatement n'ont pas posé de problèmes particuliers. Quant à l'état de la conduite il justifie son remplacement. En outre la majorité des conduites privées sont en très mauvais état. Afin de tenir compte de la mobilité réduite de quelques personnes habitant le chemin de la Rie, nous avons, d'entente avec le service des routes, recherché des solutions de parcage provisoires le long de la route de Cuvillard. Aussi, du 24 mars au 11 avril une zone 30 km/h a été mise en place et une quinzaine de place de parc ont été marquées en traitillé.

Contrôle annuel du réseau d'eau

Le contrôle du réseau en janvier par Von Roll Hydro a révélé deux fuites sur des conduites privées et deux sur le propre réseau communal, soit une sur la conduite de Cuvillard et une sur celle de l'Arzillier. Toutes les conduites ont été rapidement réparées.

Le 8 janvier fut un jour noir pour notre réseau d'eau

En effet, lors du contrôle annuel des vannes Clayton dans les chambres de l'EIEVMV de Marteley et de Villard, les changements de pression et de direction de l'eau ont provoqué 3 fuites dont 2 sur la conduite de Cuvillard et 1 sur celle de l'Arzillier. Ces fuites démontrent la vétusté des deux conduites et notre concessionnaire a constaté une fois de plus l'état obsolète de celles-ci. Plusieurs bordiers de l'Arzillier ont été privés d'eau durant 24 heures.

EIEVMV

Le moteur d'une des deux pompes de notre station de pompage est hors d'usage. Le coût de son remplacement prochain est estimé à environ Fr. 20'000.-.

Parc et promenades

Nous avons procédé à la taille des arbres autour de la grande salle ainsi que du jeune tilleul derrière l'église et du sapin graffiti situé au bas du sentier du Grillon.

Mise de bois

La mise de bois se déroulera près de la gravière de Sency le 26 avril prochain à 10h.00. Environ 80 stères de hêtre et de chêne seront misés. La tradition sera maintenue, à savoir qu'il s'agira d'une mise à l'ancienne, avec paiement cash et en espèce du bois misé. A cette occasion la Commune offre le verre de l'amitié.

Remplacement de conduites de gaz

Cosvegaz, dans les secteurs de la Venoge et de la gare a procédé au remplacement des conduites qui étaient fixées sous les deux ponts. Ils ont procédé par forage dirigé et passé la conduite à une

profondeur de près de 5 mètres sous la route cantonale et sous la Venoge et même à 7 m. de profondeur sous les voies CFF.

M. Roger Weissbrodt

Diminution et répartition des tonnages

A la lecture des statistiques 2013 sur le périmètre de VALORSA, un phénomène de bascule entre Ordures Ménagères et Déchets Industriels Banals a été observé-. Avec l'introduction du principe du pollueur -payeur, 90% des Communes désormais ont indiqué qu'elles ne traitent plus les déchets des entreprises dans leurs ordures ménagères, un phénomène qui n'avait pas été anticipé.

Sur l'ensemble du périmètre, la diminution importante des tonnages de déchets incinérables est attribuée à trois éléments :

- Le ralentissement économique : 10% de diminution de déchets incinérables en Suisse
- Une augmentation des recyclables de 20 %
- La gestion privatisée des déchets des entreprises (20%).

Pour notre commune, l'on est passé d'une moyenne mensuelle de 27 tonnes d'incinérables en 2012 à une moyenne mensuelle de 12 tonnes pour 2013. La tendance observée pour le premier semestre 2014 est la même (12 tonnes mensuelles).

Il n'a pas été observé de grands changements quant aux tonnages de déchets encombrants. Grâce à un suivi régulier et à la pose d'informations, une amélioration du tri est observée.

En ce qui concerne le ramassage du verre et du papier/carton, il est difficile de tirer des conclusions définitives, les tonnages donnés étant toutefois à la hausse.

Décompte 2013

Chaque Commune a reçu un décompte final avec son tonnage annuel rétribué à hauteur de CHF 50.-/tonne. La rétrocession pour 2013 se monte donc selon le décompte final annuel à CHF 380.-/tonne.

Il s'agit bien du décompte de la taxe au sac 2013, de la balance entre les 4 acomptes et les ventes annuelles de sacs taxés.

Ecobilan des plastiques

Plusieurs périmètres de gestion des déchets, dont VALORSA, ont mandaté une étude d'analyse de cycle de vie (écobilan) afin d'identifier l'impact environnemental de la valorisation de quatre catégories de plastiques des ménages recyclables.

Les déchets plastiques peuvent être valorisés par deux filières : le recyclage et l'incinération.

Du point environnemental les résultats de cette analyse montrent une faible tendance favorable au recyclage par rapport à l'incinération. Cette situation est directement liée à la qualité du tri et au rendement énergétique de l'usine de valorisation thermique des déchets.

L'avantage environnemental doit être mis dans la balance avec les aspects financiers.

Il convient dès lors de favoriser en priorité le retour aux points de vente du PET, du flaconnage ou bouteilles plastiques et du polystyrène expansé et de collecter avec les ordures ménagères les plastiques souillés, les plastiques souples et durs de petites dimensions.

Le conseil donné en l'état actuel aux communes est le suivant : « **Recyclez ce qui est facile à collecter en termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers** ».

5. PREAVIS MUNICIPAL N°1/2014 : « REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE DES ROUTES DU CUVILLARD ET DE L'ARZILLIER (PARTIE SUPÉRIEURE).

RÉALISATION D'UN BOUCLAGE ENTRE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DU CHEMIN DU CLOS ET CELLE DE LA ROUTE DU CUVILLARD - CRÉDIT DE CHF 1'177'000. -- ».

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission formée de: Mme Sandrine Fonjallaz, M. René Combremont et M. Daniel Tatti, Président, est lu par Mme Sandrine Fonjallaz, le Président de la commission étant absent. Il figure en annexe du procès-verbal.

Discussion

La discussion est ouverte.

M. P. Vigouret: Jusqu'où va le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de l'Arzillier?

M. M. Gruaz, Conseiller Municipal: depuis la Grand-Rue jusqu'à la bifurcation du Chemin des Grands-Champs.

Adoption du préavis

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 1/2014 adopté en séance de municipalité du 10 mars 2014
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(à l'unanimité des 38 membres présents)

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'177'000.00 pour

1. Le remplacement des conduites d'eau potable des routes du Cuvillard et de l'Arzillier (partie supérieure) et la réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du Chemin du Clos et celle de la route de Cuvillard;
2. D'amortir cet investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvements du compte 9280.06 "financement spécial réseau d'eau potable" sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de CHF 1'000'000.00, le solde par la trésorerie courante;
4. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de CHF 1'000'000.00 destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.

6. 6. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE POSTULAT DE M. LE CONSEILLER LAMBELET " ACHAT DE L'AUBERGE DE LA VENOGÉ "

Réponse de la Municipalité

La réponse de la Municipalité a été régulièrement déposée et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission formée de : Mme Muriel Rossel, MM Raymond Lambelet et Sven Rieser, Président, est lu par Mme Muriel Rossel, membre, le Président de la commission, M. Sven Rieser, étant absent au moment de la lecture du rapport. Il figure en annexe du procès-verbalⁱⁱ.

Discussion

La discussion est ouverte.

Mme I. Rossel, Syndique: nous prenons note du vœu de la commission (qui souhaite que la Municipalité fasse une nouvelle proposition d'achat à l'hoirie Perrier) et pouvons refaire une proposition d'achat. Toutefois, il nous a déjà été dit que celle-ci ne souhaitait pas vendre à la commune, puisque les habitants de Vufflens-la-Ville ne fréquentaient pas l'Auberge.

Mme M. Nicollerat: je suis d'avis qu'il faut soutenir le vœu de la commission. L'intérêt de ce rachat ne réside pas dans l'acquisition de l'Auberge en soi, mais de son emplacement. Le site, au centre du village, est particulièrement avantageux.

M. F-A Rougemont: Un simple rachat des parcelles 55 et 56 sans objectif d'exploitation n'a pas de sens. L'investissement est trop important.

M. H. Bandini: Certes, le rachat de l'auberge est indissociable d'un projet d'exploitation. Toutefois, il est possible d'agir en plusieurs étapes et de définir un planning dilué dans le temps. Je suis favorable au vœu de la commission.

M. J. Vanderweckene: Je partage l'avis de la commission, c'est toujours favorable d'investir dans un terrain et de planifier à plus long terme. Pour ce qui est du plafond d'endettement, c'est une question qu'il faudrait revoir. Celui-ci est surtout préterité par l'ASICOPE.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Je partage l'idée d'avoir une vision à long terme. Cependant, l'hoirie Perrier ne vendra pas en-dessous de CHF 500'000.00, voire CHF 600'000.00. Dépenser ce montant pour un bâtiment que l'on laisserait vide n'a pas de sens et coûterait trop cher. Il faut rester prudent. Bien qu'important, nous maîtrisons notre endettement.

M. Y. Trottet: Je partage l'avis de la commission et j'encourage sa proposition. Si la commune rachète l'auberge, elle est 'maître' de ce qu'elle a. De plus, rien ne l'empêche de revendre ultérieurement. Peut-on soumettre cet objet à un vote de confiance?

M. René Parrat, Président du Conseil communal: Il s'agit ici d'une réponse de la Municipalité au postulat Lambelet et l'Assemblée se déterminera en prenant acte ou en refusant de prendre acte. Cas échéant, un nouveau postulat peut être déposé.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Acheter pour revendre? Cela n'a pas de sens, d'autant moins lorsqu'on voit les difficultés que rencontre l'hoirie à vendre aujourd'hui...

Mme A. Pichard: Certes la situation de l'Auberge est idéale. Toutefois, les activités villageoises se déroulent de plus en plus dans le périmètre de la garderie et de la salle de sports. Pourquoi ne pas déplacer le centre du village à cet endroit?

Mme I. Rossel, Syndique: Actuellement l'hoirie Perrier souhaite vendre son bien entre 1 et 1 ½ Mio de CHF. C'est trop cher pour une parcelle de 800 m². Plusieurs solutions sont actuellement en gestation: un nouveau projet de tennis proche de la salle de sports est à l'étude et on pourrait

imaginer de créer un tea-room en synergie avec le Clubhouse... Mais cela n'est encore qu'une hypothèse. Quant au bâtiment parascolaire, il pourrait également héberger un lieu "social" et de rencontre; nous ne pouvons y renoncer, faute de quoi la commune n'aura plus d'école. De fait, il faut que la commune se détermine si l'on maintient l'ancien centre du village ou si on le déplace en se rapprochant davantage de la grande-salle, garderie, salle de sports, etc. Quelles que soient les solutions envisagées, il faut garder quelques réserves...

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Si l'on part de l'hypothèse: 800 m² à CHF 750.- le m², cela nous coûterait CHF 600'000.-. Nous pouvons faire une nouvelle proposition d'achat à l'hoirie Perrier pour CHF 600'000.-, si tel est le vœu du Conseil communal.

M. P. Vigouret: Laissons un peu de temps au temps; si l'hoirie n'arrive pas à vendre, les prix descendront... La Municipalité ne devrait pas abandonner le projet de racheter.

Adoption de la réponse de la municipalité au postulat de M. Raymond Lambelet

Après avoir clos les débats, le Président, M. René Parrat a soumis la réponse municipale à l'adoption du Conseil communal qui en a pris acte et l'a acceptée à l'unanimité des voix moins 2 non.

7. FUSION DE COMMUNES VENOGÉ+

Le point de vue de la Municipalité

Le point de vue de la Municipalité a été régulièrement commenté et figure dans l'annexe de ce PVⁱⁱⁱ.

Questions

Mme M. Nicollerat: Dans cette fusion, il est question de six communes. Pourquoi ces six communes-là? Quels ont été les critères de sélection?

Mme I. Rossel, Syndique: L'idée d'une éventuelle fusion remonte à un certain temps, lorsque plusieurs communes dont Vufflens-la-Ville ont quitté le district de Cossonay pour rejoindre celui du Gros-de-Vaud. Parmi ces communes limitrophes, plusieurs ont d'emblée renoncé à l'idée de fusion, par exemple Bournens, Boussens, etc. Seules six ont souhaité entreprendre une première étude: Penthaz, Penthaz, Daillens, Villars-Lussery, Vufflens-la-Ville et Mex.

Mme S. Goldstein: A long terme, les fusions de communes semblent inéluctables. Pour l'heure, est-ce un processus à bien plaider ou le canton fait-il pression?

Mme I. Rossel, Syndique: Il n'y a pas véritablement de pression de la part du canton. L'idée part des communes qui souhaitent regrouper leurs forces tout en gardant une autonomie.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Le canton encourage des fusions pour soutenir les toutes petites communes mais aussi pour diminuer le nombre d'interlocuteurs. La fusion des communes a une incidence en matière de péréquation, les effets de la péréquation proportionnelle. Les petites communes paient une somme assez importante au canton, c'est cela l'effet incitatif du canton.

M. Raymond Lambelet: Je ne comprends pas les raisons d'une fusion, alors que les deux des six communes ayant le plus faible taux d'imposition (Vufflens-la-Ville et Mex) se retirent. Pourquoi les plus grandes communes telles Penthaz et Penthaz cherchent-elles à fusionner?

Mme I. Rossel, Syndique: L'argument principal des deux plus grandes communes est d'alléger le travail de la Municipalité. Si les communes fusionnent, la structure sera soutenue par des chefs de services.

M. Raymond Lambelet: Ce projet de fusion n'est-il pas aussi là pour contrebalancer la fusion d'Echallens avec les communes alentours?

M. Y. Trottet: Je remercie la Municipalité pour son analyse et sa prise de position. Quels seraient les points qui pourraient néanmoins la faire changer d'avis?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Fusionner pour être plus grand n'est pas une démarche intéressante, notre objectif étant d'offrir aux habitants des infrastructures performantes. Ce qui nous ferait changer d'avis? Si nous ne pouvions plus répondre aux besoins.

Mme I. Rossel, Syndique: quatre des six communes pensent que plus les communes sont grandes, plus elles sont entendues par le canton, le Conseil d'Etat. Personnellement, j'en doute. L'idée de fusionner avec Mex? Pourquoi pas, mais Mex ne l'envisage pas pour le moment. Avant de se lancer, il faut bien évaluer les effets qu'aurait une telle fusion.

M. J. Vanderweckene: Compte tenu des incidences qu'une fusion peut avoir en matière de péréquation, quelle serait la taille 'idéale' d'une commune?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: c'est un véritable sujet de thèse. Il n'existe pas d'étude précise à ce sujet, la taille idéale dépend des infrastructures. Intuitivement, la moyenne devrait se situer autour des 15'000 habitants.

M. J. Vanderweckene: Et si Vufflens-la-Ville passait à 2000 habitants?

M. O. Berthoud: Les effets de la péréquation ne seraient pas significatifs. En revanche, tel ne serait pas le cas si nous passions à 10'000 habitants, par exemple.

La présentation étant terminée la discussion est close.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte :

Mme F. Legrand-Reymond (école de musique) :

Depuis la votation de la loi sur les écoles de musique en mai 2011, beaucoup de choses ont changé dans les petites écoles comme celle de l'Harmonie du Pontet. Le comité de l'école de musique des trois villages a très vite réalisé qu'il était impossible d'atteindre seul tous les objectifs exigés par la nouvelle loi. L'école de musique a donc décidé au printemps 2013 de se rallier à l'association multi site, qui regroupe 48 écoles de musique réparties sur l'ensemble du canton de Vaud. Ses buts? Dispenser un enseignement de qualité accessible à tous, organiser un enseignement de proximité grâce aux sites décentralisés, sensibiliser les enfants et adolescents à la pratique de la musique d'ensemble. Appartenir à l'école multi site entraîne un grand travail administratif et une perte de liberté; toutefois le comité essaie de garder au mieux l'identité de l'école de musique des trois villages. A ce jour, 44 jeunes de moins de 20 ans sont inscrits à l'école de musique de l'Harmonie du Pontet. Celle-ci compte 8 professeurs qui enseignent l'initiation musicale, la flûte à bec, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, les cuivres, la guitare et le piano. Elle compte aussi un atelier où les enfants apprennent à jouer en groupe. Actuellement, 6 enfants se retrouvent toutes les deux semaines: 2 pianistes, 1 guitariste, 1 flûte à bec, 1 flûte traversière et 1 saxophone; ils se présenteront lors de la soirée annuelle de l'Harmonie du Pontet, fixée au 12 avril 2014.

M. G-A Rapp (société OI) :

la nouvelle société OI venant s'installer sur le site de Bobst, occupera un bâtiment se trouvant sur la commune de Vufflens-la-Ville. Est-ce qu'elle versera ses impôts à la commune de Vufflens-la-Ville uniquement, sachant que la zone industrielle Bobst fait partie d'un 'partage fiscal'?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: En principe, ce sera un partage fiscal aussi.

M. D. Goy (stationnement provisoire au Cuvillard) :

Les zones de parking aménagées au Cuvillard entravent la circulation et la rendent particulièrement dangereuses pour les agriculteurs qui passent à cet endroit avec leurs gros véhicules. Cela ne peut durer...

M. M. Gruaz, Conseiller municipal: Nous sommes conscient de la difficulté, néanmoins il était indispensable de trouver une solution acceptable pour les bordiers du Chemin de la Rie, pour qui l'accès est bloqué. Cette situation est provisoire et devrait être réglée le 11 avril 2014.

M. S. Rieser (clôture défoncée devant l'école) :

Devant l'école, une clôture est bien défoncée et la pointe qui dépasse est dangereuse. Pourrait-on au moins limer celle-ci en attendant la réparation?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal: Nous avons demandé un devis pour la réparation de cette clôture. Ce sera fait prochainement.

M. G. Giban (bruit de la zone industrielle) :

Je reviens sur le sujet du bruit occasionné par la zone industrielle et sur le postulat déposé en octobre dernier. Nous avons enregistré jusqu'à 72db, alors que la moyenne admise est de 45 db. La Municipalité pense-t-elle prendre des mesures? Avec plusieurs habitants, nous avons créé une association contre le bruit et lancé un site: www.stop-bruit.ch, afin de sensibiliser la population au problème.

M. R. Weissbrodt, Conseiller municipal: Nous avons mandaté le canton de faire des mesures et n'avons pas de nouvelles pour l'instant.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: J'ai revu la législation. Nous suivons le dossier et contacterons l'acousticien, dès que les mesures seront connues.

M. J-P Maurer: Le bruit dans cette zone est récurrent et semble s'intensifier au fil des années. En son temps, nous n'avons pas été informés de cela. Pourquoi n'est-il pas possible de remplacer le diesel par un système électrique, plus silencieux? Peut-on exiger de la part des CFF de passer à un système plus silencieux?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Nous prenons note de vos remarques. La situation paraît compliquée, car elle implique d'une part les CFF, d'autre part un réseau privé.

CLOTURE

Avant de clore la séance, René Parrat, Président a encore adresser un chaleureux message d'adieu à Mme Muriel Rossel qui change de domicile pour s'installer à Renens et quitte ainsi le Conseil communal après vingt ans de bons et loyaux services. Un magnifique arrangement floral lui a été remis en guise de remerciement pour tout son engagement, sa perspicacité, son dévouement et travail au service de la communauté. Dans son message, Muriel Rossel a également remercié l'Assemblée ainsi que les autorités pour toutes ces années de bonne collaboration. "Tout au long de ces 24 ans passés à Vufflens-la-Ville, il y a eu pas mal de changements... Si je pouvais émettre un vœu, ce serait celui d'encourager les autorités à tout entreprendre pour maintenir la vie de village qui gentiment se transforme en cité dortoir...".

La séance a été levée à 22h15.

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	Référence	Sujet	Réponse	Délai
2013-10-30	3/2013 Gheorghe Giban Postulat	"Postulat Bruit"	Municipalité	2014-10-30

8. TABLE DES MATIERES

1. Accueil, contrôle des présences.....	2
Quorum.....	2
2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2013.....	2
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU.....	2
Décès.....	2
Démission.....	2
Courriel de M. le Conseiller Dominique Blanc.....	2
Transmission électronique des documents.....	2
Scrutin du 9 février.....	2
Invitation.....	3
Absence du Président.....	3
Prochains Conseil communal en 2014.....	3
4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.....	3
Mme Ingrid Rossel, Syndique.....	3
Réorganisation scolaire.....	3
Cantine du PAM à Cossonay.....	4
Arrivée de OI sur le site Bobst.....	5
Stage de Monsieur Denis Fabia.....	5
M. Olivier Berthoud.....	5
Finances.....	5
RC 177.....	5
Zone industrielle.....	5
M. Eric Maeder.....	5
Routes.....	5
Parking sauvage en zone industrielle.....	5
Sécurisation des piétons à la Grand-Rue, suite à pétition.....	6
Manifestations.....	6
Place de jeux.....	6
Réponse à M. Dominique Blanc (concernant les "motards" sauvages).....	6
M. Michel Gruaz.....	7
Salle de sport.....	7
Seringue.....	7
Réseau d'eau.....	7
Domaine de l'eau remplacement de conduites.....	7

Contrôle annuel du réseau d'eau.....	7
Le 8 janvier fut un jour noir pour notre réseau d'eau	7
EIEVMV.....	7
Parc et promenades.....	7
Mise de bois.....	7
Remplacement de conduites de gaz.....	7
M. Roger Weissbrodt	8
Diminution et répartition des tonnages	8
Décompte 2013.....	8
Ecobilan des plastiques.....	8
5. PREAVIS MUNICIPAL N°1/2014 : « Remplacement des conduites d'eau potable des routes du Cuvillard et de l'Arzillier (partie supérieure). Réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du chemin du Clos et celle de la route du Cuvillard - Crédit de CHF 1'177'000. -- ».....	8
Préavis municipal.....	9
Rapport de la Commission.....	9
Discussion	9
Adoption du préavis.....	9
6. Réponse de la Municipalité sur le postulat de M. Le Conseiller Lambelet " ACHAT DE L'AUBERGE DE LA VENOGÉ".....	10
Réponse de la Municipalité.....	10
Rapport de la Commission.....	10
Discussion	10
Adoption de la réponse de la municipalité au postulat de M. Raymond Lambelet	11
7. FUSION de communes Venogé+	11
Le point de vue de la Municipalité.....	11
Questions.....	11
7. Divers et propositions individuelles.....	12
Mme F. Legrand-Reymond (école de musique) :.....	12
M. G-A Rapp (société OI) :	12
M. D. Goy (stationnement provisoire au Cuvillard) :	12
M. S. Rieser (clôture défoncée devant l'école) :.....	13
M. G. Giban (bruit de la zone industrielle) :.....	13
CLOTURE	13
POINTS EN SUSPENS	13
8. Table des matieres.....	14

ⁱ Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 1-2014

ⁱⁱ Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité (achat de l'Auberge de la Venoge)

ⁱⁱⁱ Fusion des communes: résumé de l'étude

Rapport de la commission d'étude du préavis municipal N° 1 / 2014

Remplacement des conduites d'eau potable des routes de Cuvillard et de l'Arzillier (partie supérieure)

Réalisation d'un bouclage entre les conduites du chemin du Clos et la conduite du Cuvillard.

La commission est composée de :

- Mme Sandrine Fonjallaz
- M. René Combremont
- M. Daniel Tatti, président

La commission s'est réunie à 3 reprises.

Le 12 mars pour une réunion avec la municipalité, représentée par Mme Ingrid Rossel, syndique; M. Michel Gruaz, responsable du dicastère de la distribution d'eau et M. Eric Maeder, municipal.

Durant cette séance, M. Gruaz nous a fait part des raisons qui ont poussé la municipalité à présenter ce préavis. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions s'y rapportant aux municipaux qui ont répondu de manière claire et précise.

Le 18 mars, la commission s'est réunie pour établir ses conclusions en tenant compte de tous les éléments à sa disposition et le 25 mars pour la rédaction du rapport de la commission.

Concernant les questions et réponses relatives au réseau d'eau potable à la municipalité, on peut faire une copie conforme de celles contenues dans le préavis 3/2013 concernant les conduites des chemins de la Rie, Pré-Montagnon et des Mainesses. C'est pourquoi nous ne les citerons pas encore une fois dans ce rapport du préavis 1/2014.

Situation :

Les conduites du Cuvillard et de l'Arzillier ont ou approchent les 45 ans et de nombreuses fuites ont dû être colmatées sur ces secteurs. Une durée de vie de 40 ans est normale pour une conduite posée à l'époque sans mettre un lit de sable suffisant, voire sans lit de sable du tout ! Le concessionnaire a attiré l'attention des autorités sur l'état de vétusté des tuyaux puisque 8 fuites ont eu lieu en 7 ans sur le secteur du Cuvillard et 2 ces dernières années sur le secteur de l'Arzillier. Les conduites posées à l'époque étaient en fonte et sous l'effet de divers paramètres, dont les courants vagabonds, le métal est attaqué par l'extérieur de la conduite. Il y a aussi une rouille à l'intérieur provoqué par la corrosion du métal par l'eau. C'est généralement la corrosion extérieure qui provoque un point de rupture de la conduite.

En 2013, il y a eu environ 17.000 m³ de pertes d'eau dans notre réseau, soit 17 millions de litres. Cela représente 15.000 litres par habitant et par an. Sachant que la consommation moyenne d'un helvète est de 115.000 litres par an, cette perte représente environ 13% de la consommation annuelle.

Pour éviter la corrosion, on propose de remplacer les conduites en fonte par des conduites en PEHD (polyéthylène haute densité). Comme c'est une matière inerte, elle n'est pas sensible aux courants vagabonds. Selon plusieurs sources trouvées sur internet, la durée de vie de telles conduites devrait être de l'ordre d'une centaine d'années pour autant que les règles de pose soient respectées, surtout au niveau des soudures et du lit dans lequel repose le tuyau pour éviter son usure mécanique (sur des pierres tranchantes par exemple). Malheureusement ce produit n'est utilisé que depuis une trentaine d'années et seuls nos successeurs pourront dire avec certitude si le choix du PEHD était le bon. Il faut aussi remarquer que les fabricants de tuyaux en fonte parlent aussi d'une durée de vie de 100 ans!

Les travaux seront réalisés avec la méthode dite de tranchée ouverte, c'est donc une façon de faire traditionnelle qui ne réserve pas trop de surprises si des sondages ont été effectués. Pour les travaux du Cuvillard, la nouvelle conduite passera sous le trottoir ce qui nécessitera la mise en place d'une circulation alternée (feux) et des passages piétons provisoires. Puis dès le chemin de la Fontaine en bordure de route. Pour ce tronçon, les sondages ne sont pas nécessaires puisque d'autres conduites se trouvent déjà dans le trottoir et qu'aucun problème n'a été signalé. Pour l'Arzillier, la conduite passera aussi dans le trottoir et 3 sondages ont été faits.

La commission s'est posé la question de garder le statu quo, de ne faire qu'une partie des travaux ou tous les travaux. Actuellement les pertes sont de 17.000 m³ par an et elles iront en augmentant. L'état de ces conduites est très mauvais et il est important que le réseau soit bouclé pour éviter les bras morts. Pour ces raisons, il paraît évident de réaliser tous les travaux proposés dans le préavis 1/2014.

Après cette rénovation, le réseau d'eau de Vufflens-la-Ville aura un âge moyen de 18 ans (au lieu de 32).

Tous les habitants reliés aux conduites à échanger seront contactés pour leur proposer le renouvellement de leur conduite privée.

Coûts des travaux

Partie d'ouvrage	Génie civil (GC)	Appareillage	Total (GC + TS appareillage)	Ingénieur civil
Cuvillard 1	130'000.-	81'000.-	211'000.-	
Cuvillard 2	167'000.-	119'000.-	286'000.-	
Cuvillard 3	59'000.-	54'000.-	113'000.-	

Bouclage Rie	38'000.-	11'000.-	49'000.-	
Arzillier	113'000.-	97'000.-	210'000.-	
Reprise conduites privées	59'000.-	49'000.-	108'000.-	
TOTAL (Fr.)	566'000.	411'000.-	977'000.-	103'000.-

Total travaux et ingénieur civil

Fr 1'080'000.-.

Divers et imprévus

Fr 97'000.-

Total :

Fr 1'177'000.-

Les charges annuelles inhérentes à ce projet sont de: Fr 50'000.-

On peut relever le coût modéré des honoraires de l'ingénieur civil qui ne représentent que le 10,5% des soumissions.

Conclusions



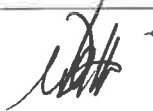
Les conduites d'alimentation en eau potable des chemins du Cuvillard et de l'Arzillier doivent être changées. Toutes deux ont plus de 40 ans et sont en mauvais état. Il est aussi important de faire le bouclage entre le chemin du Clos et la nouvelle conduite du Cuvillard.

Les fuites d'eau sur le territoire communal sont importantes et représentent un coût pour la communauté. Ces nouvelles conduites permettront de le diminuer.

Pour ces raisons, la commission recommande d'accepter le préavis 1/2014, d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'177'000.-** pour :

- Le remplacement des conduites d'eau potable des chemins du Cuvillard et de l'Arzillier, ainsi que pour la création du bouclage Clos-Cuvillard.
- D'amortir cet investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvement du compte 9280.06 «financement spécial réseau d'eau potable» sur une durée de trente ans conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 1'000'000.-, le solde par la trésorerie courante.
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de Fr : 1'000'000.-, destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.

Lu et approuvé par les membres de la commission :

Prénom / Nom	Date	Signature
Sandrine Fonjallaz	25.03.2014	
René Combremont	25.03.2014	
Daniel Tatti	25.03.2014	

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Raymond Lambelet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Madame **Muriel Rossel**

Monsieur **Raymond Lambelet**

Ainsi que de Monsieur **Sven Rieser, président**

a été mandatée pour étudier la **réponse de la Municipalité au postulat de M. Raymond Lambelet**.

La Commission s'est rencontrée une première fois le 10 mars 2014 et une seconde fois le 17 mars 2014 en présence de Mme Ingrid Rossel, syndique, et de Monsieur Olivier Berthoud, Municipal en charge des finances qui ont accepté de répondre avec clarté à toutes nos questions. Nous les remercions pour leurs explications et le temps accordé.

1. Historique

Lors de la séance du conseil communal du 1^{er} mai 2013, un postulat a été adopté demandant « à la Municipalité d'étudier l'acquisition de l'Auberge de la Venoge et d'en présenter le projet au Conseil Communal ». Suite à la séance du Conseil communal du 19 juin 2013, la Municipalité a été incitée à faire une offre pour le rachat de l'auberge. Cette offre a été faite le 26 juin 2013 au prix proposé lors dudit Conseil. Cette offre a été refusée par l'hoirie Perrier. Aucune contre-offre n'a pu être faite par la Municipalité. Celle-ci a le sentiment que l'hoirie Perrier ne désire pas traiter avec elle car il n'a pas été possible d'obtenir le prix de vente désiré du bien.

2. Questions de la commission sur le rapport de la Municipalité

La commission constate que la Municipalité a même été au-delà du postulat, à savoir l'achat de l'auberge. En effet, elle présente aussi les possibilités de rénovation ou de reconstruction du bâtiment et le rachat éventuel d'une partie de la parcelle avoisinante.

Lors de la rencontre de la commission avec la Municipalité le 17 mars 2014 les points suivants ont été clarifiés :

- La Municipalité a confirmé à la commission les nombreux efforts déployés et les d'importantes difficultés rencontrées pour contacter l'hoirie Perrier.
- La Municipalité n'a pas envisagé l'achat uniquement des parcelles 55 et 56, c'est-à-dire sans projet de transformation ou sans reconstruction d'une auberge.
- L'étude proposée par la Municipalité semble tout à fait correcte et nous la remercions pour le bon travail effectué.

- Les charges incompressibles tiennent compte aussi des revenus estimés possibles et correspondent donc à 2 points d'impôt.
- Les propositions figurant dans le rapport amènent effectivement un endettement important de la commune et dépasseraient le plafond d'endettement.
- Il serait possible de relever le plafond d'endettement, mais au vue des nouveaux investissements indispensables, cette solution serait difficile à envisager actuellement.
- La Municipalité a déjà pris des premiers contacts avec les nouveaux propriétaires de la parcelle 57 (ex-parcelle Benvengnin, actuellement en zone non constructible). Ces derniers ne veulent pas vendre pour le moment, mais sont ouverts à rediscuter de cette possibilité dans quelques années.
- Les contraintes de construction sont importantes, ce qui semble décourager de futurs investisseurs à lancer un projet sur les parcelles 55 et 56.

3. Avis de la commission sur le rapport de la Municipalité

Ce rapport a suscité un grand intérêt de la part des membres de la commission. La réflexion globale et les projets présentés dans le rapport semblent bons et crédibles.

Toutefois, ce rapport va au-delà du postulat de M. Raymond Lambelet, à savoir le seul rachat de l'Auberge de la Venoge.

D'autre part, les contraintes de construction sont importantes pour un investisseur privé. Le prix demandé par l'hoirie Perrier semble trop élevé pour le bien en question étant donné que celui-ci semble être toujours en vente. Ceci représente une chance pour notre Commune afin d'essayer à nouveau d'acquérir ces parcelles.

La commission est unanime sur le fait qu'un effort supplémentaire est à faire afin d'acquérir les parcelles 55 et 56. En effet, en raison de leur emplacement stratégique au centre du village et dans le but d'acquérir un terrain avec un fort potentiel futur, la commission est d'avis qu'une nouvelle offre doit être faite.

4. Proposition de la commission

La commission émet le vœu que la Municipalité refasse une nouvelle offre pour l'acquisition des parcelles 55 et 56.

Le but étant d'acquérir le terrain en se laissant le temps de la réflexion pour l'affectation de celui-ci, ne serait-ce que la possibilité d'en faire une place villageoise en attendant une meilleure situation financière. En effet, la commission estime que la Municipalité doit vraiment saisir cette occasion d'acquérir une parcelle particulièrement bien située. Cet investissement sera sûrement rentabilisé à l'avenir et les générations futures nous en sauront probablement gré. La commission estime que la Municipalité devrait mettre tous les moyens possibles en œuvre afin de parvenir à ses fins.

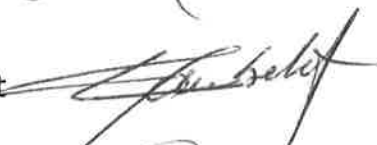
En conclusion, la commission propose donc de prendre acte du rapport de la Municipalité sur le postulat Lambelet.

Vufflens-la-Ville, le 24 mars 2014

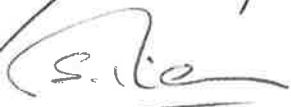
Madame Muriel Rossel



Monsieur Raymond Lambelet



Monsieur Sven Rieser, président



Constat après la fin de l'étude de la mutualisation des 6 Communes

La Municipalité de Vufflens-la-Ville est entrée en matière sur une étude en vue d'une éventuelle fusion avec les Communes de Daillens, Penthaz, Penthalaz, Lussery-Villars et Mex afin de participer à une démarche analytique sans à priori et d'en évaluer l'intérêt. L'étude doit se faire en 2 étapes. La première visait à faire un inventaire de nos biens. Lors des multiples discussions que nous avons eues, il s'agissait de ressentir si à ce stade il y avait un avantage réel pour notre population, que ce soit au niveau de la qualité des services/infrastructures ou encore des avantages financiers.

Au premier stade, votre Municipalité n'y a pas vu d'avantages notoires. Dans un inventaire, il est bien difficile de se prononcer au niveau des finances. Nous avons toutefois fait l'étude avec deux exercices comptables, mais ceci s'est révélé insuffisant. Pour avoir une projection objective, il faudrait au moins 5 années comptables et, étant donné que la péréquation intercommunale a changé, les résultats sont assez difficiles à estimer.

L'expérience de Bourg-en-Lavaux nous démontre que si nous partons avec un taux d'imposition de la Commune ayant le taux le plus bas, il y a forcément un problème à la clef. Donc, on peut en déduire qu'il faut partir avec le taux moyen des différentes Communes. D'où un inconvénient pour Vufflens-la-Ville.

Pour ceux qui vont s'engager dans la deuxième étape, il s'agira d'aller plus en profondeur dans tous les domaines, et surtout au niveau financier, afin que leur Conseil respectif puisse se prononcer avec des chiffres à l'appui. Si ces derniers y voient un avantage, ce sera au tour de la population de se prononcer.

Nous vous présentons notre analyse avec pour chaque domaine les critères suivants :

- a) Neutre
- b) Positif
- c) Négatif

Ecole-Garderie

Neutre : ces activités sont déjà entièrement gérées par des associations intercommunales. Une fusion de commune n'aurait aucune incidence sur l'organisation de l'école et de la prise en charge des enfants dans une garderie. Donc, aucune influence financière.

Administration

Positif : l'administration pourrait être ouverte chaque jour.

Négatif : les citoyens devraient se déplacer pour se rendre dans les bureaux de l'administration, ce qui représente des kilomètres à parcourir.

Positif : en étant 8 mille habitants, nous pourrions avoir notre propre bureau technique pour tout ce qui concerne la police des constructions et entretien des équipements ou urbanisme.

Négatif - Coût du personnel :

- toutes les Communes plus grandes ont proportionnellement plus de personnel que les petites. Elles ont également des chefs de service avec des salaires assez conséquents ;
- le système administratif s'alourdit. La création de nouveaux postes de cadres est indispensable avec une augmentation substantielle des coûts ;
- la diminution du nombre de Municipaux et l'économie qui en résulte ne va pas compenser l'augmentation des salaires administratifs. A titre d'exemple, le coût d'un chef de service dépasse très largement les vacations de la Municipalité incorpore.

Police

Positif : dans une commune de 8 mille habitants, il est habituel de disposer d'assistants de police pour régler et sanctionner les problèmes de parcage, distribution d'actes judiciaires, régler la circulation et le parcage lors de manifestations, etc.....

Négatif : paiement d'amendes pour voitures mal parkées par exemple. Le salaire serait partiellement payé par les amendes !!!

SDIS et PCi

Neutre : en ce qui concerne le SDIS et la PCi (Associations intercommunales), rien de changerait dans le cadre d'une fusion de Communes.

Forêt

Neutre : elles sont gérées par les groupements forestiers donc aucun changement à prévoir.

Patrimoine et bâtiment

Positif : nous aurions tous les services dans la Commune fusionnée (boulangeries, magasins, pharmacie, poste, garage, station-service, etc...).

Négatif : afin de profiter de ces services, il faudrait se déplacer.

Négatif : vu qu'il n'y aurait plus qu'une seule administration communale, les maisons de communes inoccupées devraient être transformées, ce qui représenterait un gros investissement.

Positif : possibilité de création de logements.

Question ouverte : réflexion à faire sur les grandes infrastructures (grandes salles, ateliers, garages pour les véhicules) suppression ?

Voirie

Positif : achat de matériel à emploi épisodique (balayeuse par exemple), optimisation du parc des véhicules.

Négatif : coût d'un chef équipe de la voirie qui ne travaillera pas forcément sur le terrain.

Neutre : incertitude sur les coûts d'une réorganisation des locaux de voirie, attention toutefois de ne pas devoir faire des kilomètres pour aller chercher son véhicule.

Déchetterie

Positif : déchetterie centralisée et éventuelle économie d'un transporteur.

Négatif : suivant où se trouve la déchetterie, il y aura des kilomètres supplémentaires pour les citoyens. Pas d'amélioration des prestations.

Neutre : système de Molok dans la plupart des Communes concernées.

Négatif : aucune des autres Communes n'offre un service à domicile tel que le nôtre.

Finances

Neutre : l'aspect financier n'est pas un critère décisif en soi, un taux d'impôt légèrement supérieur au taux actuel serait acceptable si notre population disposait après la fusion de services ou infrastructures supplémentaires. L'étude n'a pas permis de le démontrer.

Cela dit, la Municipalité constate que notre Commune a bien maîtrisé l'évolution de son endettement brut, qui a passé de Fr. 6'216'440.- en 2001 à Fr. 7'059'000.- en 2013 (+ 12% en 13 ans), cela tout en rénovant la Maison de commune et la Grande salle, en construisant une garderie et en procédant à d'importants investissements en matière de routes et de réseau d'eau. Par contre, certaines des Communes intégrées dans l'étude ont connu une importante progression de leur endettement.

Négatif : s'agissant du taux d'impôt, on peut faire les constatations suivantes : notre taux est de 67. Celui des autres Communes varie entre 61 et 74. Le taux de 61 est celui de la Commune de Mex (qui ne va pas s'engager dans le processus de fusion) ; celui de Daillens et de Penthaz de 71 et celui de Penthelaz de 74. Sachant que ces trois Communes représentent plus de 5000 habitants, leur poids sera prépondérant. Il est donc vraisemblable qu'une fusion, malgré un impôt péréquatif favorable de l'ordre de 2 à 3 points d'impôts, entraînerait très rapidement une hausse de notre taux d'impôt. A tout le moins, une diminution paraît fort improbable.

Aménagement du territoire

Positif : PGA commun = vision sur un plus grand territoire, mais attention aux contraintes des divers plans directeurs régional et cantonal

Négatif : attention aux spécificités locales (gravière, décharge etc...)

Question ouverte : quelle décision sera prise par les autorités fusionnées s'il y a intérêt financier ? Les inconvénients supportés par les voisins de ces zones seront-ils compris par le reste de la population de la nouvelle commune ?

Vie associative

Neutre : quelle politique de soutien ? Sportive, culturelle ? etc...

Négatif : les spécificités locales disparaîtraient au profit d'une vision globale (exemple : journal Générations, sorties des aînés, etc...).

Politique : Inconvénient majeur selon votre Municipalité

Négatif : passage aux partis politiques. Risque d'approche partisane.

Négatif : dans toutes les communes fusionnées fribourgeoises, il y a un fort désintérêt de la population.

Négatif : perte de proximité avec les Autorités.

Négatif : perte du regard des 5 Municipaux locaux sur la Commune.

Réseaux d'eau et épuration

Neutre : car les réseaux actuels ne subiront pas de modification.

Positif : nous pourrions relever des compteurs d'eau par radio ; ce système est en place dans quelques Communes concernées. Cela pourrait également se faire sans fusionner...

Routes et chemins

Neutre : actuellement, les routes entre nos différentes Communes sont des routes cantonales entretenues par le Canton. A ce jour, le Conseil d'Etat prévoit de continuer d'entretenir ces routes dans les Communes fusionnées. Mais demain, ou à plus long terme, quelle sera la décision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ?

Négatif : s'il y avait un désengagement de la part des autorités cantonales, nous aurions un très grand réseau communal à entretenir. Donc un coût monumental.

Transport et mobilité

Positif : des petits bus circulent actuellement dans les Communes de Penthelaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars toutes les 30 minutes pendant les heures de pointe. Ce circuit serait étendu en cas de fusion. Ce service est pris en charge par les Communes, gratuit pour les habitants, car considéré par le Canton comme un service privé, donc pas de possibilité de faire payer les utilisateurs sans concessions publiques. Concession qui doit être accordée au préalable par les autorités cantonales.

Négatif : le coût.

* * *

Le résultat de l'étude a été présenté en février 2014 au personnel et aux autorités législatives. Étaient présents pour Vufflens-la-Ville, outre votre Municipalité incorporée, votre Président ainsi que des membres des commissions finance et gestion.

Lors d'une dernière rencontre, les représentants des différentes Municipalités ont fait savoir leurs intentions sur la poursuite des démarches d'une éventuelle fusion. A ce stade, les Communes de Mex et de Vufflens-la-Ville ont décidé de ne pas poursuivre, tandis que les 4 autres Communes vont continuer le processus.

